

On nous parle chaque jour de notre dette financière... la dette environnementale envers nos petits enfants ne serait-elle pas plus importante...

Le projet prévoit l'aménagement industriel de 221 ha supplémentaires, au sein d'un périmètre de 336 ha, à proximité immédiate de la zone constructible de la commune de Sablons, des zones de chalandise du secteur et des espaces naturels protégés de l'île de la Platière . Cette zone est au cœur de la future Agglomération envisagée par le Scot (étude SAARA). Ce triplement du territoire consacré aux activités industrielles renforce considérablement le paradoxe du voisinage d'un des plus importants espaces naturels protégés du fleuve Rhône (près de 1 000 ha) et d'un des principaux sites industriels de la même vallée (de l'ordre de 450 ha à terme). Cette expansion renforce le caractère industriel du secteur, le domaine agricole déjà amputée par le canal du Rhône (1973-77) va subir une nouvelle amputation. Nous sommes déjà en présence d'un milieu fortement impacté par les pollutions industrielles (7 incinérateurs sur cette zone, Entreprise GDE, présence d'un suivi environnemental global après 100 ans de chimie, 40 ans de nucléaire...10 sites seveso seuil haut à proximité) vouloir construire une agglomération constitue un réel challenge, tant pour les futurs habitants, que pour les élus, que pour le gestionnaire des espaces naturels protégés et que pour le promoteur de la zone INSPIRA.

Consommation de terres agricoles

60 ha de terres agricoles dans la zone inspira détruites par l'implantation de nouvelles industries alors que de nombreuses dents creuses existent dans l'enceinte d'Osiris et aux abords ouest (dépôt de carbure,,,) ? Pourquoi ne pas utiliser ces espaces pour implanter des usines chimiques, est-ce à la collectivité publique de supporter la dépollution de ces terrains ?

Hypocrisie dans l'enquête d'utilité publique : « c'est pour moins utiliser de terrains ailleurs, qu'on les prend ici,, »

Le SCoT indique par ailleurs la nécessité de valoriser les zones d'activités existantes et leur potentiel à accueillir des installations classées. La concentration des échanges interentreprises et d'une offre d'infrastructures ou de services de tri-modalité proposée à travers le projet INSPIRA, vise également à regrouper les services en un site unique, limitant ainsi la dissémination des espaces à aménager, et par conséquent la consommation foncière sur d'autres territoires

Alors que dans le même temps la zone Panda va consommer 250 ha de terres agricoles, la proximité de ces 2 zones n'est pas prise en compte dans l'analyse des impacts cumulés. (flux routiers induits notamment)

Quel développement voulons-nous ?

La mise en oeuvre de cette charte s'est traduit par la mise en place d'un Système de Management Environnemental et Sociétal (SMES) qui fait l'objet d'un processus d'amélioration continue à travers sa certification ISO 14001 obtenu en juin 2016. Isère Aménagement et la CNR s'inscrivent ainsi dans le SMES d'INSPIRA.

Le plan d'action constitue l'outil du suivi et de l'amélioration continue traduisant le Système de Management Environnemental et Sociétal (SMES)

[Dossier d'exécution – Pièce A – Résumé non technique page 14](#)

Nous sommes dans un type de développement archaïque, technocratique, soviétique, jargonneux ,,

Zonage PPRT

L'emprise des ouvrages de la concession n'est pas concernée par le PPRT de Roussillon

Conformité aux règlements du PPRT Aucune

[Dossier d'exécution – Pièce A – Résumé non technique page 32](#)

Les 2 derniers sites seveso seuil haut sur les 10 que compte la zone industrielle (Hexcel et Thor) sont très proches des zones de chalandise (Carrefour, Metral rue d'Alembert, quartier de la Gare à Salaise) et dans le l'entreprise Tredi n'est pas encore comprise dans le périmètre du PPRT

Corridor écologique de la sanne

· La préservation et le renforcement du corridor écologique de la Sanne ainsi que le développement de la végétation au sein des aménagements hydrauliques afin de créer des espaces à forte valeur biologique et paysagère constituent des marqueurs forts de la trame urbaine du projet.

[Dossier d'exécution – Pièce A – Résumé non technique page 27](#)

Espaces Naturels de la Sanne entourés de zone industrielles et commerciales, est-ce encore une zone naturelle ?

Quelles entreprises vont s'installer ?

La vocation portuaire et tri modal d'une partie du site est par ailleurs confirmée par le schéma portuaire du pôle métropolitain spécifique au pôle lyonnais et à ses territoires d'influence validé en mars 2015.

[Dossier d'exécution – Pièce A – Résumé non technique page 9](#)

La création d'un port de conteneurs est acté, ne relocaliseront-ils pas ensuite les sites chimiques de l'agglomération lyonnaise

Démarche de concertation partenariale

Plusieurs phases de concertation et d'échanges ont conduit à l'approfondissement des orientations et des solutions d'aménagement envisagées sur les thématiques à enjeux spécifiques.

Une concertation obligatoire, une concertation volontaire ainsi qu'un processus d'échange itératifs avec les associations, les acteurs économiques du territoire, les services de l'état... ont ainsi été réalisés.

[Dossier d'exécution – Pièce A – Résumé non technique page 12](#)

La concertation pour nous a constitué en 2 réunions. Nous avons demandé d'être présent au comité d'agrément Un refus catégorique comme pour les syndicats, nous participions au comité scientifique du GPRA qui ne s'est plus réuni depuis plusieurs années.

Le fait de remettre en cause la démocratie d'une enquête publique n'est pas une attaque contre le président d'INSPIRA

Dans les faits, les enquêtes publiques se déroulent tardivement, à partir d'un projet déjà élaboré (souvent sans concertation) qui, compte tenu des énergies et des moyens dépensés à ce stade, ne peut plus être abandonné. Le commissaire enquêteur est quelque fois perçu comme un alibi démocratique qui conclut fréquemment par un "avis favorable" au projet. _

Une véritable enquête publique ne devrait pas être réalisée sur un projet déjà établi, mais avant toute décision administrative. L'enquête ne se déroulerait pas sur un projet mais sur une idée, une proposition, et précéderait le travail d'élaboration technique.

L'enquête serait réalisée sur le principe même du projet afin que le commissaire-enquêteur décide, au vu des avis et commentaires recueillis, si la modification envisagée est ou non d'utilité publique et à quelles conditions (emplacement, nuisances maximales, etc...) Les services techniques et administratifs ne pourraient se mettre au travail qu'ensuite, uniquement en cas d'avis "favorable" et pour réaliser un projet qui respecterait point par point les exigences du commissaire-enquêteur.

Les dossiers soumis à avis du public et du Commissaire enquêteur sont souvent très techniques, difficiles à comprendre (notamment dans le cas des Installations classées pour la protection de l'environnement). Ils sont rédigés et financés par le pétitionnaire ou étayés par des études financées par le pétitionnaire, dont l'objectivité ou la compétence ne peuvent pas être garanties.

Les populations et groupes locaux, quand ils sont informés de l'existence de l'enquête, connaissent mal la procédure et peuvent avoir le sentiment que leurs avis ne seront pas pris en compte. Le constat est qu'une très faible part de la population participe aux enquêtes publiques.

Protection de la nappe

Inspira demande un prélèvement d'eau de 80 000 m³ jour (prospectives au doigt mouillé, en fonction de la surface, sur quel ratio ne sachant pas quelles industries aller s'implanter sur cette zone?) alors que l'étude de la zone 5 Terrasse Sud, zone où se trouve Inspira ne permet qu'un prélèvement de 10 000 m³ jour.

Concertation des usagers ouverte par l'état

Le préfet de région a confié l'ouverture d'une concertation au Sous-préfet de Vienne pour élaborer un Plab de Gestion de la Ressource en Eau conformément au SDAGE

Il a saisi le Conseil Scientifique du comité de bassin pour approfondir le cadre et les données de l'étude à partager pour définir en concertation les volumes prélevables. Celui-ci a confirmé les résultats de l'étude.

La sous-préfecture de Vienne vient de demander au smirclaid défunt de transmettre le modèle d'étude à la CCPR au prétexte que l'agence de l'eau (état) l'a financé à hauteur de 80%. Rappelons que la CCPR est partie prenante (1/3 d'Inspira). Des études cofinancées par le pétitionnaire, dont l'objectivité ou la compétence ne peuvent pas être garanties.

4 études complémentaires ont été confiées (pour diluer les conclusions de

l'enquête smirclaid???) un pour la CCPR (zones de pompages de l'eau) un pour le CEN Isère Ile de la Platière (recharge de la nappe par infiltrations), un pour la CNR (rechargement en gravier en amont du Rhône court-circuité)

La préservation de la ressource en eau est intégrée aux perspectives de développement qui étudient des alternatives aux prélèvements sur la nappe alluviale du Rhône.

Dossier d'exécution – Pièce A – Résumé non technique page 27

Il est donc nécessaire d'inciter fortement l'implantation de nouvelles entreprises peu consommatrices en eau

Étude SMIRCLAID Nappe

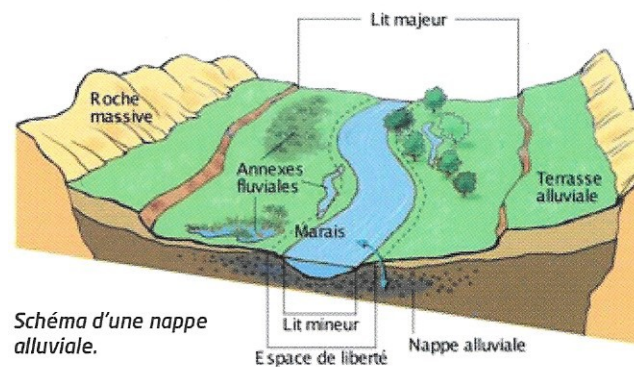
Cette nappe est une masse d'eau souterraine s'écoulant dans les alluvions du lit du Rhône. Sur le territoire court-circuité, les prélèvements (industriels, agricoles ou domestiques) provoquent un **abaissement conséquent** du niveau de cette nappe, avec comme double effet:

- Une **raréfaction** de la ressource,
- Un **assèchement** des sols qui met en péril la forêt alluviale. Or elle joue un rôle primordial de filtre des pollutions garantissant ainsi une eau de bonne qualité pour les populations.

Fort de ce constat, le syndicat SMIRCLAID a lancé en 2004 une vaste étude hydroécologique afin d'évaluer l'impact de chaque prélèvement et d'inciter à leur réduction auprès de tous.

En parallèle, une surveillance continue et coordonnée du niveau de la nappe est assurée.

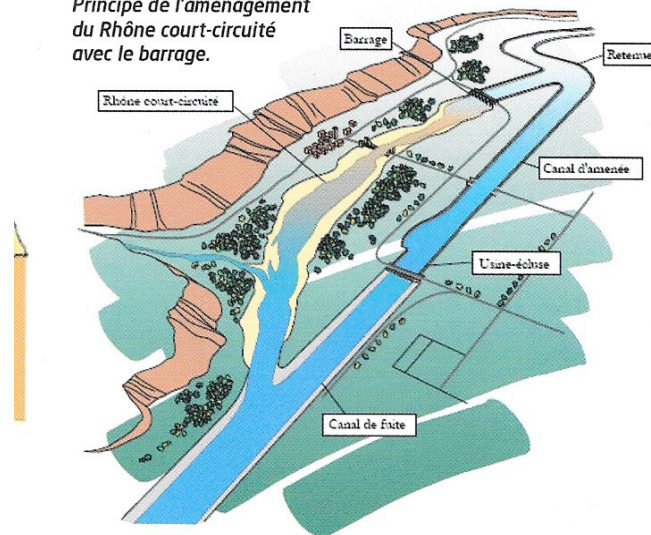
Pour garantir une eau de bonne qualité, il faut d'abord commencer par protéger les forêts. Ces milieux humides (mares, étangs, lacs, lônes..) stockent et purifient l'eau avant de la redistribuer.



Étude du SMIRCLAID* sur les volumes prélevables dans la nappe alluviale du Rhône court-circuité de Péage de Roussillon

* Syndicat Mixte du Rhône Court-circuité Loire Ardèche Isère Drôme

Principe de l'aménagement du Rhône court-circuité avec le barrage.



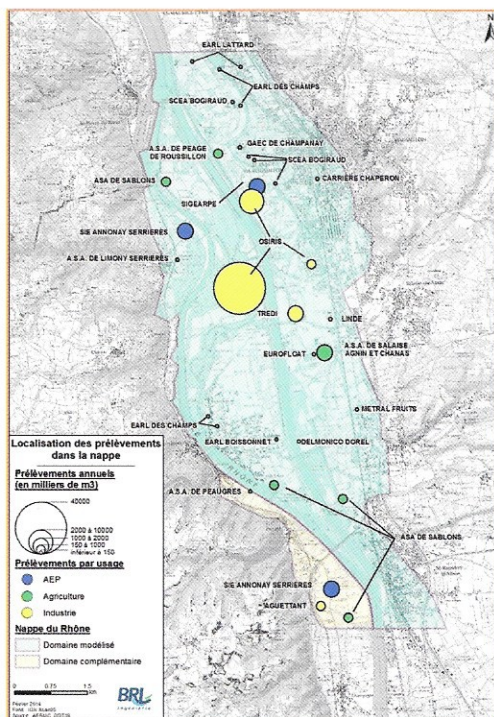
La nappe alluviale du Rhône constitue une réserve qualitative et quantitative de tout premier ordre

Le niveau de la nappe est significativement impacté par les prélèvements

l'étude montre que :

- les volumes prélevés actuellement en nappe sur le secteur peuvent abaisser son niveau de 1 à 4 mètres de profondeur en fonction des secteurs et des saisons

- les besoins en eau varient au cours de l'année, différemment selon les secteurs d'activité. Les prélèvements industriels sont prépondérants en moyenne annuelle ; les prélèvements agricoles représentent une part plus importante en période estivale que le reste de l'année.



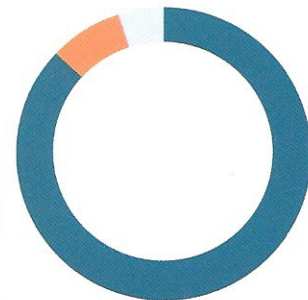
Localisation et volumes annuels des prélèvements par usage en nappe.

Répartition en moyenne annuelle des prélèvements

Industrie 87%

Eau potable 8%

Agriculture 5%



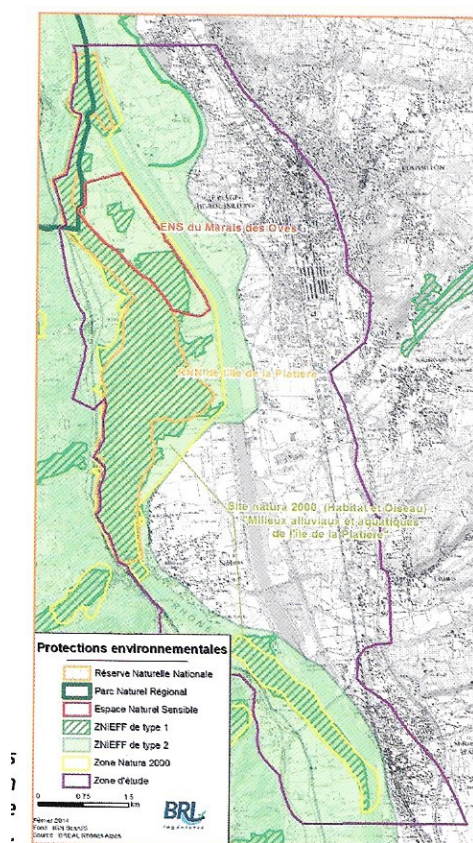
Le volume annuel prélevé en nappe sur le secteur de l'étude tous usages confondus (60 millions de m³ an représente 30% de la totalité des prélèvements pour l'eau potable sur le Rhône.

Des milieux naturels remarquables menacés par les niveaux de nappe bas

La plaine alluviale et ses milieux humides sont une source de biodiversité unique à l'échelle de la vallée du Rhône et de la France.

Pour préserver cette faune et cette flore remarquables comprenant de nombreuses espèces protégées, plusieurs outils réglementaires de protection ont été mis en place sur le territoire.

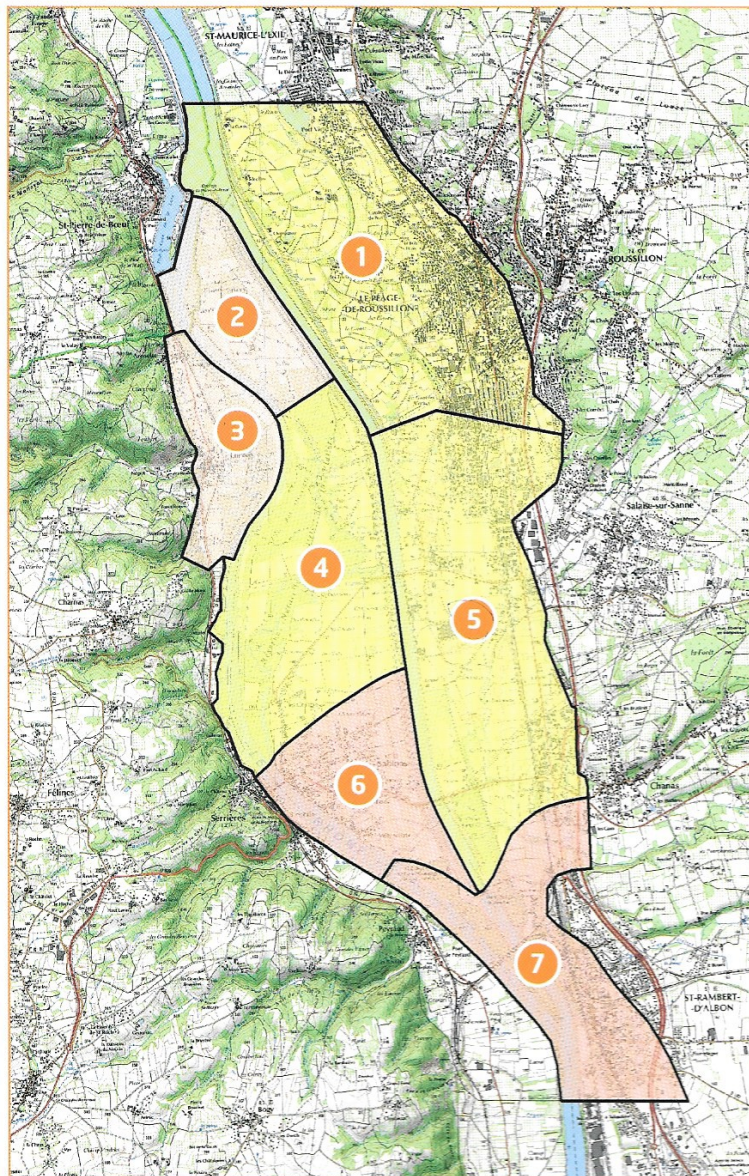
La zone naturelle de l'île de la Platière avec 1000ha d'espaces protégés constitue le massif le plus grand de toute la vallée du Rhône entre Lyon et la Camargue.



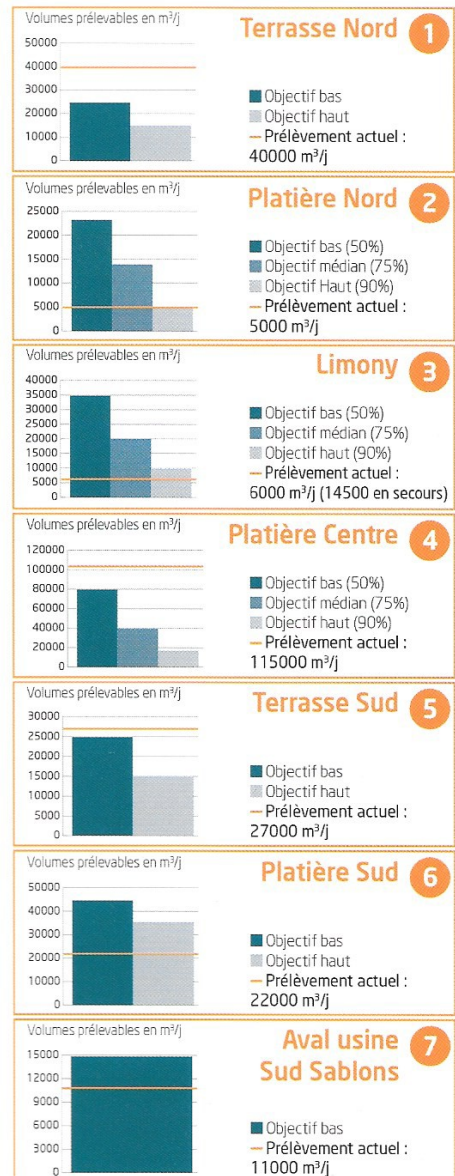
Les indicateurs suivis montrent que la qualité des espaces naturels en présence se dégrade avec, depuis plusieurs années, un dépérissement accéléré des espèces les plus dépendantes de l'eau (peupliers blancs et noirs) et une vitesse de transformation en forêt de bois durs frêne orme chêne à faible intérêt écologique qui s'accélère

La représentativité du peuplier parmi les autres espèces était de **30% au début des années 90** elle est de **5% aujourd'hui**.

Découpage en secteurs cohérents suivant leurs caractéristiques hydrogéologiques et la cartographie des enjeux naturels



Carte des écarts entre les volumes prélevés en nappe et les volumes prélevables sectoriels définis.



Sur les secteurs comportant des enjeux naturels 3 niveaux d'ambition de reconquête et donc d'intensité de prélèvement ont été définis

haut 90% des racines au niveau de la nappe

moyen 75% des racines au niveau de la nappe

bas 50% des racines au niveau de la nappe

Sur les secteurs voisins et influençant les zones à enjeux 2 niveaux d'ambition ont été définis bas et haut correspondant à des niveaux de prélèvement permettant de garantir l'indépendance hydraulique des secteurs soit de garantir un impact acceptable des prélèvements sur la zone à enjeu

Malgré les actions de reconquête du milieu déjà menées

-rehausse de la ligne d'eau dans le Rhône court-circuité par augmentation du débit réservé

- restauration physique d'annexes hydrauliques(lônes, casiers Girardon...)
- réductions des quantités d'eau prélevés dans la nappe du Rhône

L'étude confirme que les prélèvements actuels ne permettent pas d'éviter les dommages aux écosystèmes terrestres dépendant du niveau de la nappe.